

ainsi que dans d'autres lotissements urbains où se continue le déménagement de maisons. Un tronçon de la nouvelle route a été ouvert à la circulation et la pose des rails de la nouvelle voie ferrée des chemins de fer Nationaux est presque terminée.

Au cours de 1957, on a mis en service le premier de quatre groupes additionnels qui seront installés dans la principale usine de la centrale *Sir Adam Beck-Niagara N° 2*. Les quatre seront en opération au cours de 1958. L'usine génératrice de pompage en six groupes, qui fait partie de cette entreprise, a été inaugurée au cours de l'été de 1957, et les six groupes ont été mis en service à la fin de l'année.

Le barrage régulateur, d'une longueur de 1,550 pieds, que la Commission est en voie de construire comme partie des ouvrages de protection de la rivière Niagara, devait entrer en service en 1957. Ces installations complètent les travaux de protection effectués en vertu du Traité sur la dérivation de la rivière Niagara par le Corps de génie de l'Armée des États-Unis, du côté américain, et par la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, du côté canadien de la rivière. Les frais sont partagés à parts égales entre le Canada et les États-Unis.

On trouvera le détail des autres travaux en cours aux pp. 579-581.

Au cours de 1956, les immobilisations brutes de la Commission ont augmenté de \$160,238,456 et, à la fin de l'année, elles s'élevaient à \$1,732,994,596. La réserve accumulée pour dépréciation de cet actif était de \$190,314,840. L'actif total, après déduction de la dépréciation accumulée, s'élevait à \$2,010,680,078.

En 1956, 350 corporations municipales ont acheté de l'énergie de la Commission, en vertu de contrats au prix coûtant ou à tarif fixe, pour la distribuer à leurs clients. Ces municipalités avaient un actif immobilisé de \$298,832,207, avec une réserve accumulée pour dépréciation de \$66,539,420. Les actifs municipaux après déduction de la réserve pour dépréciation, atteignaient \$466,075,117, dont \$183,262,708 représentaient la part, dans les réseaux de la Commission, des services d'utilité publique fonctionnant en vertu de contrats au prix de revient.

#### 19.—Énergie produite et achetée, par l'Hydro-Ontario, tous réseaux, décembre 1955 et 1956

Année et réseau	Stations génératrices de la Commission				Énergie achetée	
	Hydro-électriques <sup>1</sup>		Thermo-électriques <sup>1</sup>		kW	h.p.
	kW	h.p.	kW	h.p.		
<b>Décembre 1955</b>						
Southern-Ontario.....	2,596,400	3,480,429	636,000	852,547	681,100	913,002
Northern-Ontario-Properties						
Division du Nord-Est.....	297,400	398,660	1,000	1,340	1,200	1,609
Division du Nord-Ouest.....	315,200	422,520	...	...	2,200	2,949
<b>Énergie totale.....</b>	<b>3,209,000</b>	<b>4,301,609</b>	<b>637,000</b>	<b>853,887</b>	<b>684,500</b>	<b>917,560</b>
<b>Décembre 1956</b>						
Southern-Ontario.....	2,625,400	3,519,302	616,000	825,737	640,000	857,909
Northern-Ontario-Properties						
Division du Nord-Est.....	297,400	398,660	1,300	1,743	1,200	1,609
Division du Nord-Ouest.....	368,100	493,432	...	...	2,700	3,619
<b>Énergie totale.....</b>	<b>3,290,900</b>	<b>4,411,394</b>	<b>617,300</b>	<b>827,480</b>	<b>643,900</b>	<b>863,137</b>

<sup>1</sup> Puissance maximum assurée (variable périodiquement selon les conditions de l'équipement et de l'approvisionnement d'eau) que la source est censée fournir quand la demande atteint sa pointe. Pour les stations que l'Hydro possède et exploite, on suppose que tous les groupes sont en activité et que l'approvisionnement d'eau est normal. Des dispositions contractuelles régissent la puissance des sources qui vendent de l'énergie à l'Hydro.